



Sanofi-Aventis, Innogenetics et l'Inserm signent un accord de collaboration dans la maladie d'Alzheimer

Paris, France et Gand, Belgique - 13 novembre 2006 - Sanofi-aventis, Innogenetics et l'Inserm, via sa filiale Inserm Transfert, annoncent aujourd'hui avoir conclu un accord de collaboration dans le domaine de la maladie d'Alzheimer.

Cet accord est conclu pour une période initiale de 2 ans, avec la possibilité pour sanofi-aventis d'obtenir une licence mondiale exclusive sur les résultats de ce programme de recherche dans le domaine thérapeutique. Innogenetics disposera d'une licence mondiale exclusive dans le domaine du diagnostic.

Le présent accord se fonde sur l'accord de propriété intellectuelle et de collaboration dans le domaine de la recherche, conclu en 2002 entre Innogenetics et l'Inserm de Lille (U-422) pour le développement de nouveaux outils de diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Les résultats de la collaboration permettront d'étudier le rôle de formes spécifiques du peptide bêta-amyloïde, peptide essentiel dans la pathogénèse de la maladie d'Alzheimer, ainsi que des technologies associées, en vue de découvrir de nouvelles pistes thérapeutiques pour le traitement de la maladie. Sur la base des technologies et des produits d'Innogenetics et de l'Inserm, sanofi-aventis évaluera différents candidats produits contre des formes variées du peptide, dans un programme d'immunisation passive.

Innogenetics et Inserm Transfert fourniront l'accès à leurs technologies et services à sanofi-aventis et recevront en échange un paiement initial et un financement de leurs activités de recherche.

Dans le cas où sanofi-aventis ferait valoir son droit de licence, Innogenetics et Inserm Transfert auront droit à des paiements d'étape ainsi qu'à des redevances sur les ventes futures des produits thérapeutiques résultant de cette collaboration.

Les termes financiers de l'accord ne sont pas révélés.

Frank Morich, P-D.G. de Innogenetics a déclaré : *« Cet accord est une valorisation très importante de notre recherche, de nos capacités de développement et de nos droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. L'association des technologies et de l'expertise de trois intervenants différents, chacun disposant d'un savoir-faire exceptionnel dans son domaine, donne naissance à une alliance unique. Cet effort commun répondra à un besoin médical dans la maladie d'Alzheimer et apportera de la valeur supplémentaire à Innogenetics et ses actionnaires ».*

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est le 3^{ème} groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques,



le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

A propos d’Innogenetics

Innogenetics est une société internationale de biopharmaceutique qui met en place des activités parallèles dans le domaine des diagnostics spécialisés et des vaccins thérapeutiques.

En 2005, le total de ses recettes (chiffre d’affaires, perception de redevances et droits d’exploitation de licence) s’est élevé à 48,6 millions d’euros, notamment grâce à une branche Diagnostics en bonne santé. Cette dernière développe un grand nombre de produits spécifiques couvrant trois domaines : maladies infectieuses (hépatite C, hépatite B et VIH), tests génétiques (typage tissulaire HLA et mucoviscidose) et maladies neurodégénératives (maladie d’Alzheimer). Dans sa branche Thérapeutique, Innogenetics se concentre sur le développement de vaccins thérapeutiques pour répondre aux besoins non satisfaits dans le domaine des maladies infectieuses, avec deux composés en phase d’essai clinique (hépatite C en phase IIb et hépatite B en phase I).

Fondée en 1985, Innogenetics est cotée à l’indice Euronext de Bruxelles [code INNX]. Le siège d’Innogenetics est situé à Gand, en Belgique, avec des filiales commerciales en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Brésil et aux États-Unis. Innogenetics emploie 530 personnes dans le monde et sa capitalisation est évaluée à environ 355 millions d’euros.

A propos de l’Inserm et d’Inserm Transfert

L’Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) français est le seul institut de recherche public en France entièrement consacré à la recherche sur la biologie, la médecine et la santé publique. L’Inserm compte plus de 13 000 scientifiques et son activité est centrée sur l’étude de toutes les maladies humaines au sein de plus de 360 unités de recherche et de 41 centres d’investigation clinique créés en partenariat avec les hôpitaux publics. La mission de l’Inserm est d’accélérer la diffusion des résultats de la recherche auprès des patients, des acteurs médicaux et de ses partenaires nationaux et internationaux, via le développement de produits et de services innovants créés par ses chercheurs.

Inserm Transfert, la filiale privée de l’Inserm, assure le transfert des technologies issues de la recherche publique vers l’industrie pharmaceutique en vue de leur développement. Ceci est réalisé à travers la création de jeunes entreprises innovantes, le soutien d’un service de prestation commerciale, ainsi que par le financement de projets par l’industrie pharmaceutique et par la Commission européenne. Cet éventail de services favorise le développement des technologies innovantes de l’Inserm en offrant de nouvelles possibilités de partenariat aux chercheurs avec le secteur privé. Ainsi, Inserm Transfert gère le développement et la commercialisation de la propriété intellectuelle et du savoir-faire résultant des activités de recherche de l’Inserm. De même, Inserm Transfert travaille en association avec le réseau français d’incubateurs et participe à des fonds d’essaimage et de capital risque.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2005 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2005 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.